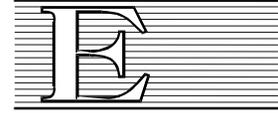




NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.: GENERALE

E/ECA/CM.1/11
19 octobre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Trente-cinquième session de la Commission/Conférence
des ministres africains des finances, de la planification
et du développement économique

Johannesburg (Afrique du Sud)
19 - 21 octobre 2002

**RAPPORT DE LA VINGT-ET-UNIEME REUNION DU COMITE D'EXPERTS DE LA
CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS DES FINANCES, DE LA
PLANIFICATION ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

RAPPORT DU COMITE D'EXPERTS

1. La vingt-et-unième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, s'est tenue à Sandton, Johannesburg, (Afrique du Sud) du 16 au 18 octobre 2002. La cérémonie d'ouverture a été présidée par Son Excellence Monsieur Mustaq A. Moorad, Président sortant du Comité d'Experts. La composition du Bureau ainsi que les informations sur la participation, l'ordre du jour et l'organisation des travaux, figurent dans les annexes.

Allocutions d'ouverture

2. En ouvrant la réunion, Son Excellence Mandisi B.M. Mpahlwa, Vice-Ministre des finances de la République d'Afrique du Sud a noté que l'Afrique s'était engagée dans un processus multidimensionnel de renaissance économique. La création de l'Union africaine et l'élaboration du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) témoignaient de la détermination de l'Afrique à réaliser ses ambitions afin de s'engager dans une ère nouvelle de paix, de sécurité, de stabilité, de croissance économique, de développement et de prospérité.

3. Son Excellence M. Mpahlwa a noté qu'au cours des dix dernières années, l'Afrique avait entrepris des actions énergiques pour mettre en place un cadre propice à la croissance grâce à l'intégration régionale, à la stabilisation macro-économique, à l'amélioration des politiques commerciales et à des mesures visant à attirer beaucoup plus le capital étranger. L'Afrique doit s'engager à mettre en œuvre les priorités du NEPAD et là, où c'est nécessaire, intensifier le processus de mise en place des capacités, identifier les programmes que se chevauchent et prendre des mesures pour éviter le double emploi, examiner et bien préciser le contenu du mécanisme africain d'examen par les pairs, en mettant l'accent sur l'utilisation de normes et codes internationaux.

4. Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), M. K.Y.Amoako a indiqué qu'au cours des 18 mois passés, plusieurs manifestations importantes avaient eu pour effet d'améliorer considérablement l'environnement de la coopération du développement. Elles étaient notamment : la quatrième réunion ministérielle de l'OMC, tenue à Doha (Qatar) en novembre dernier ; la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) en mars 2002 ; le Sommet du G-8 à Kananaskis (Canada) en juin 2002 qui avait, en réponse au NEPAD, adopté le Plan d'action pour l'Afrique ; le Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernements africains à Durban en juin 2002 où l'Union africaine avait été officiellement lancée; le Sommet mondial sur le développement durable, tenu à Johannesburg en septembre 2002 et plus récemment les réunions de la Banque mondiale et du FMI à Washington D.C. Considérées dans leur ensemble, les conclusions de ces conférences et réunions incitent à être optimistes de nouveau quant aux perspectives du développement de l'Afrique du fait qu'elles fournissent un cadre solide pour mobiliser la communauté internationale en faveur du développement de l'Afrique.

5. Le Secrétaire exécutif a indiqué que les nouvelles priorités de la CEA étaient notamment les suivantes : appuyer le processus du NEPAD grâce à des contributions techniques, aider à mettre en œuvre les recommandations du Sommet d'Abuja sur le VIH/SIDA, la tuberculose et d'autres maladies connexes grâce à la création du groupe sur l'économie de la santé, à intensifier les travaux sur le processus du CSRP grâce à un groupe de réflexion et à renforcer le développement de la statistique.

Conclusions de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial sur le développement durable : leurs implications pour l'Afrique. (Point 3 de l'ordre du jour)

6. Un représentant de la CEA a présenté en revue les six domaines qui étaient à la base des négociations lancées à la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC à Doha, Qatar à savoir : les questions liées à la mise en œuvre, l'agriculture, avec un accent particulier sur la réduction des tarifs et des subventions agricoles ; une plus grande libéralisation en matière de prestation de services ; une réduction des crêtes tarifaires et de l'escalade des tarifs douaniers sur les biens industriels ; une explication détaillée des modalités d'application des accords commerciaux régionaux dans le cadre des règles de l'OMC et l'accès en franchise et sans contingentement des produits en provenance des PMA. Les gains sur le plan social qui découleraient de la suppression des barrières tarifaires seraient, selon les estimations, de l'ordre de 250 milliards à 620 milliards de dollars des Etats-Unis, plus d'un tiers de ces gains revenant à l'Afrique. La croissance qu'entraînerait l'élargissement du marché pourrait déboucher sur une réduction de 13% de la pauvreté en 2015, ce qui contribuerait à réaliser les objectifs de développement du Millénaire.

7. S'agissant de la Conférence sur le financement du développement, il faudrait, selon les estimations, des ressources financières supplémentaires d'environ 50 milliards de dollars E.U. pour réaliser les objectifs de développement (ODM) du Millénaire. Pour les 30 pays africains jugés en mesure d'utiliser l'assistance extérieure efficacement, il est estimé qu'un accroissement d'environ de 25 milliards de dollars E.U. de l'aide publique au développement (APD), - elle passerait de 13 milliards à 38 milliards de dollars E.U. - serait nécessaire pour permettre à ces pays de réaliser les ODM. Le Consensus de Monterrey fournit un cadre d'application du principe de la responsabilité mutuelle : ce serait aux pays en développement qu'il incomberait en premier d'instituer les mesures visant à améliorer la gouvernance, assurer la durabilité de politiques macro-économiques et structurelles vigoureuses et renforcer la capacité institutionnelle en vue de stimuler le développement du secteur privé et la croissance économique. De l'autre côté, les partenaires du développement appuieraient ces efforts en fournissant un soutien harmonisé et plus global ainsi qu'une aide plus importante, assureraient l'accès au marché, accorderaient un allègement de la dette et fourniraient une assistance technique. A Monterrey, plusieurs pays se sont engagés à accroître leur APD à l'Afrique. Cela était très réconfortant mais davantage doit être fait dans la mesure où la plupart des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) n'ont pas encore atteint l'objectif fixé, à savoir fournir de l'APD représentant 0,7% de leur PIB.

8. Le Sommet mondial sur le développement durable a souligné l'importance d'une croissance économique de qualité, notant que l'élimination de la pauvreté était au cœur même

du développement durable à long terme. Le Sommet a également réitéré que les ODM étaient la voute centrale du développement durable et identifié des domaines cruciaux où des actions s'imposent, à savoir l'agriculture et l'approvisionnement en eau potable. L'Afrique a été mentionnée comme requérant une attention particulière et la Conférence a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie le processus du NEPAD. La Conférence a également fixé des objectifs dans des domaines critiques tels que le HIV/SIDA (réduire la prévalence du VIH de 25% en 2015), le peuplement des zones de pêche (reconstituer en 2015 les stocks épuisés) et l'assainissement (réduire de moitié en 2015 le nombre de personnes n'ayant pas accès aux services d'assainissement).

Le débat en séance plénière qui a suivi, a été essentiellement axé sur les questions suivantes

9. **Accès au marché :** Les experts ont reconnu l'importance du commerce pour le développement. Ils ont déploré que les partenaires internationaux n'aient pas bien honoré leurs engagements, concernant notamment l'accès au marché et l'élimination des subventions agricoles qui faussent le commerce. Le coût de ces distorsions est de 360 milliards de dollars E.U. par an. Ils ont appelé les pays africains à intensifier leur collaboration pour faire en sorte que les négociations commerciales multilatérales en cours dans le cadre de l'OMC et les négociations commerciales bilatérales menées dans le cadre de l'Accord de Cotonou entre les pays ACP et l'Union européenne ainsi que les Accords d'association entre l'Afrique du Nord et l'Union européenne débouchent sur un réel accès au marché des produits en provenance des pays africains. Les experts ont également indiqué que l'Afrique devait élaborer des objectifs et des stratégies communs en matière de négociations en vue d'assurer une participation effective aux négociations commerciales, mettre en place des mécanismes pour veiller à l'application de l'ensemble des accords et protéger tous les intérêts, y compris ceux des pays importateurs nets de nourriture.

10. **Contraintes du côté de l'offre:** Les experts ont noté que la plupart des pays africains n'avaient pas pleinement profité des accords relatifs à l'accès préférentiel au marché tels que les Conventions de Lomé en raison de contraintes du côté de l'offre. Par conséquent si les pays développés ouvraient leurs marchés aux importations, il n'en résulterait pas nécessairement un accroissement des volumes d'exportations. A cet égard, il faudrait veiller en particulier à réformer les politiques intérieures et à adopter des mesures spécifiques afin d'augmenter l'offre. Ces politiques portent notamment sur la suppression des aspects du régime fiscal et des taux de change décourageant les exportations, l'amélioration de l'infrastructure, l'investissement dans la vulgarisation agricole, l'irrigation, l'électrification rurale et l'amélioration de l'information concernant les marchés d'exportation.

11. **Agriculture :** Les représentants ont convenu qu'il était nécessaire de réhabiliter ce secteur non seulement pour assurer l'autosuffisance alimentaire mais aussi pour relever les revenus ruraux et améliorer les possibilités d'emploi. Les experts ont également noté que les pays occidentaux continuent d'accorder des subventions élevées à leurs agriculteurs tandis que les pays africains ont supprimé la plupart de ces subventions, portant ainsi préjudice à la production agricole. Les dépenses de l'Afrique consacrées à l'agriculture ne représentent que 1% seulement de son PIB, et des millions d'Africains ont besoin régulièrement d'une aide alimentaire. Le continent importe 19 milliards de dollars E.U. de produits agricoles et en

exporte pour 14 milliards de dollars E.U ce qui fait de nombreux pays africains des importateurs nets de produits agricoles, et notamment de nourriture. Des mesures urgentes sont nécessaires pour redresser cette situation et il importe notamment de faire de l'agriculture un secteur hautement prioritaire, de relancer les industries agro-alimentaires et d'encourager le commerce intra-africain en développant davantage les services agricoles, le renforcement des capacités et l'assistance technique provenant des pays développés, conformément à la Déclaration de Doha.

12. **L'investissement dans l'infrastructure.** La réunion a souligné l'importance qu'il y a à investir dans l'infrastructure de l'Afrique pour promouvoir aussi bien le commerce intra-africain que l'intégration régionale et améliorer la compétitivité des économies africaines dans le domaine du commerce international. Il a été fait observer que la réduction des coûts de transaction en Afrique pourrait permettre, dans une très grande mesure de rendre les exportations du continent plus compétitives et stimuler le secteur privé, celui-ci ayant un rôle important à jouer dans la création de richesses. A cet égard, il a été recommandé de promouvoir davantage de partenariats entre le public et le privé.

13. Les pays africains doivent mobiliser des ressources intérieures pour répondre à leurs besoins en investissement. Ce n'est qu'en démontrant sa capacité à mobiliser et à utiliser ses propres ressources efficacement que l'Afrique sera en mesure d'attirer un investissement étranger substantiel. A cet égard, les décideurs doivent également s'assurer que des politiques appropriées sont mises en place pour améliorer la mise en valeur des ressources humaines et notamment l'exode des compétences, y compris les vastes ressources financières des Africains de la diaspora. Les experts ont recommandé le recours à la coopération triangulaire comme outil pour le financement du transfert de connaissances entre pays africains.

Débat sur le thème de la Conférence- Le défis du NEPAD: Réaliser un rapide progrès économique et social en Afrique : (point 4 de l'ordre du jour)

14. Le Comité était saisi du document intitulé: "Les implications du NEPAD pour les dirigeants africains". Pour bien situer le débat un représentant du secrétariat a identifié cinq domaines thématiques clés, tirés du document du NEPAD.

15. **Thème 1 : Elaboration et mise en œuvre de politiques économiques judicieuses en vue de la réalisation des objectifs du développement du Millénaire.** Etant donné que les objectifs du NEPAD nécessiteront la mise en œuvre d'une politique économique judicieuse dans les pays, il a été estimé que les décideurs en matière de finance, de planification et de développement économique ont un rôle crucial à jouer dans la réussite du NEPAD. Des cadres stratégiques de réduction de la pauvreté (CSRP) élaborés par les pays eux-mêmes, ont de façon non équivoque été reconnus dans le NEPAD comme étant l'instrument principal pour intégrer les priorités du continent dans des programmes nationaux de réduction de la pauvreté, coordonner le soutien international et accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du développement du Millénaire. Une discipline budgétaire assurée grâce à l'adoption de cadres de dépenses à moyen terme, est essentielle à la stabilité macro-économique. En soulignant pourquoi l'évaluation et le suivi de la pauvreté étaient importants, la CEA a noté que, faute d'une idée précise de la dynamique de la pauvreté, il sera difficile d'introduire, de concevoir ou de mettre en oeuvre des programmes de lutte contre la pauvreté. Le suivi et

l'évaluation de la réalisation des activités, sur la base d'un calendrier précis, permettront de s'assurer que les objectifs fixés dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSPL) sont atteints et que des progrès sont accomplis en vue d'éliminer la pauvreté.

16. **Recommandations:** Le Comité d'experts a recommandé que les décideurs africains intensifient leurs efforts pour améliorer les systèmes statistiques ayant pour objet de suivre et d'évaluer les progrès accomplis; améliorer les systèmes de gestion des dépenses publiques aux fins d'une allocation plus efficace des ressources et mieux intégrer les stratégies de lutte contre la pauvreté et les objectifs macro-économiques dans les plans de développement. Les CSLP et les autres stratégies de lutte contre la pauvreté que les pays avaient faites leurs devraient être renforcés pour mettre l'accent sur les stratégies de croissance à long terme, notamment la politique commerciale et industrielle, la modernisation de l'agriculture, les progrès technologiques et la transformation des structures.

17. En outre, le Comité a proposé que les partenaires du développement appuient le renforcement des capacités dans les domaines techniques nécessaires à la mise en oeuvre du Plan de dépenses à moyen terme. Pour ce faire, il faudra développer les capacités nécessaires pour intégrer, planifier, budgétiser et établir des budgets détaillés et cohérents ainsi que des plans de dépenses à moyen terme; assurer la gestion et le contrôle des dépenses; faire des prévisions économiques, assurer la gestion de la dette et améliorer les capacités techniques pour la vérification des comptes et la comptabilité.

18. Les experts ont également recommandé que les gouvernements veillent énergiquement à assurer le respect des huit codes et normes retenus par les Chefs d'Etat comme base pour promouvoir l'efficacité du marché, contrôler les dépenses inutiles et consolider la démocratie afin d'encourager les flux financiers privés.

19. **Deuxième thème: Développer le secteur privé pour réduire la pauvreté.** L'investissement national et étranger est un facteur important dans les efforts visant à assurer la prospérité en Afrique dans la mesure où il contribue à la création d'emplois, or, le secteur privé africain n'en est qu'à ses débuts. Pour renforcer le rôle que joue ce dernier dans le développement du continent, il faudra promouvoir la bonne gouvernance économique et la bonne gouvernance des entreprises ainsi que l'établissement de partenariats stratégiques. Il s'agit de concilier la liberté d'action requise pour libérer l'esprit d'entreprise et la création de richesses avec les orientations et directives nécessaires pour s'assurer que la croissance contribue à réduire la pauvreté et permet d'atteindre d'autres objectifs sociaux.

20. **Recommandations:** Les experts ont recommandé que les décideurs africains mettent l'accent sur l'importance que revêt l'instauration d'un climat favorable à l'investissement pour promouvoir l'investissement national et étranger. Les décideurs devraient s'assurer que des réformes appropriées sont entreprises en ce qui concerne le cadre politique et réglementaire, y compris l'adoption et la mise en oeuvre de codes pour la gouvernance économique et la gouvernance des entreprises. Ils devraient également s'assurer qu'un partenariat secteur public - secteur privé a été mis en place dans le domaine des services sociaux. Le Comité d'experts recommande que les décideurs africains abordent le problème que constituent les difficultés

d'accès des petites et moyennes entreprises au crédit bancaire et l'inadéquation entre la nature à court terme du financement disponible et les besoins à long terme de l'investissement productif.

21. Il est proposé aux partenaires du développement de s'assurer que les pays dans lesquels le climat est favorable à l'investissement, bénéficient en priorité de l'assistance financière, y compris les garanties et l'assistance technique jugées nécessaire pour attirer l'investissement privé. Les pays connaissant des difficultés, particulièrement ceux qui sortent de conflits, ont également besoin d'une assistance adéquate pour retrouver la stabilité macroéconomique nécessaire au développement du secteur privé. Les partenaires du développement devront appuyer le secteur privé dans le but d'en renforcer les capacités.

22. **Troisième thème: Renforcement des capacités et accès au marché en vue d'une intégration plus poussée dans l'économie mondiale.** Il convient d'abord d'améliorer l'accès au marché pour les exportations des pays africains. Par exemple, l'abolition des subventions agricoles de l'OCDE permettrait aux pays en développement d'avoir des recettes équivalant au triple du montant qu'ils reçoivent actuellement au titre de l'aide publique au développement. La suppression de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires entraînerait, pour les pays en développement, des gains d'environ 182 milliards de dollars dans le secteur des services, 162 milliards de dollars pour le secteur des produits manufacturés et 32 milliards de dollars dans le secteur de l'agriculture. Toutefois, les pays africains n'ont pas les capacités techniques nécessaires pour défendre leurs droits au cours des négociations multilatérales de l'OMC. En fait, peu de pays africains ont des représentants au siège de l'OMC à Genève où se déroulent les négociations.

23. **Recommandations:** Le Comité d'experts a recommandé que les décideurs africains intègrent le commerce dans les stratégies nationales de développement, prennent des mesures efficaces pour supprimer les aspects du régime fiscal et des taux de change décourageant les exportations et mettent en oeuvre d'autres réformes transfrontières, qui sont susceptibles d'encourager l'offre. Les partenaires internationaux devraient pour leur part également renforcer leur assistance technique pour que l'Afrique puisse participer effectivement aux négociations commerciales multilatérales, car de nombreux pays africains n'ont pas de représentants à l'OMC.

24. **Quatrième thème: Auto-surveillance et examen par les pairs.** Un représentant de la CEA a fait une présentation sur le mécanisme d'examen par les pairs, sur la base du document relatif au Mécanisme. Ce dernier est une initiative prise par les Africains pour s'assurer, par des moyens plus acceptables, du respect des normes acceptées aux plans national, régional et international en ce qui concerne la gouvernance politique et économique et la gouvernance des entreprises. Il s'agit d'aider les pays africains à mieux formuler les politiques; à adopter de meilleures pratiques, à se conformer aux normes, principes et codes établis et à mettre en oeuvre les autres engagements convenus. L'examen par les pairs est efficace dans la mesure où il est accepté sur une base volontaire, où les pairs exercent une certaine pression et où le public a un droit de regard. Une décision ultérieure en ce qui concerne le mécanisme d'examen sera prise lors du Sommet du Comité des Chefs d'Etat chargé de la mise en oeuvre à Abuja (Nigéria) le 3 novembre 2002.

25. Le mécanisme que constitue l'examen par les pairs a pour objet d'évaluer les principaux attributs de l'Etat, d'examiner les aspects politiques, économiques et institutionnels de la gouvernance. Pour ce faire, il faut également élaborer des indicateurs sur la représentation politique et les droits ainsi que sur l'efficacité des institutions (par ex., nature et fonctionnement des pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif de l'Etat ainsi que l'état du secteur non gouvernemental), la gestion économique (par ex., gestion macroéconomique, gestion des finances publiques et responsabilité, transparence monétaire et financière, système de comptabilité et de vérification des comptes, contrôle réglementaire des secteurs monétaire et financier) et la gouvernance des entreprises.

26. Le mécanisme africain d'examen par les pairs comporte cinq étapes. La première étape consiste en une analyse de la gouvernance et de l'environnement économique du pays concerné, qui s'appuiera essentiellement sur les travaux de la CEA, notamment ses projets sur la gouvernance. Pour la deuxième étape il faudra que l'équipe qui constitue le mécanisme d'examen par les pairs se rende en mission dans le pays concerné. La troisième étape consiste à formuler les conclusions de la mission. La quatrième étape consistera à faire adopter, par les structures du NEPAD, les conclusions de l'examen par les pairs. Il est également recommandé que les conclusions soient examinées par un Comité technique constitué de décideurs du pays concerné. Enfin, la cinquième étape sera un débat officiel et public des conclusions des rapports dans les structures sous-régionales et régionales, en particulier dans les structures de l'UA.

27. Un certain nombre d'experts se sont inquiétés du fait que la mise en oeuvre des conclusions du mécanisme d'examen par les pairs porte atteinte au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Ils se sont également demandé si le mécanisme africain d'examen par les pairs n'allait pas simplement remplacer les anciennes conditionnalités en en introduisant d'autres. Les experts ont voulu savoir comment les pays allaient adhérer au mécanisme. Ils se sont également demandé comment le mécanisme d'examen serait financé. Les initiatives africaines telles que les communautés économiques régionales précédentes n'avaient pas obtenu de bons résultats, car elles n'avaient pas été financées comme il convenait. Les experts se sont demandé si les partenaires du G-8 n'allaient pas s'appuyer sur les conclusions du mécanisme africain d'examen par les pairs pour réduire l'aide publique au développement des pays dont l'examen n'avait pas été concluant. Ils ont également demandé comment seraient choisis les membres du Groupe indépendant de personnalités éminentes. Les indicateurs du mécanisme africain d'examen par les pairs devraient être communiqués dans les meilleurs délais aux Etats membres pour leur permettre de décider d'adhérer ou non au processus. Le document relatif aux indicateurs a été retiré et n'a pas été présenté à nouveau à cette réunion.

28. La délégation de l'Union africaine a fait observer que le Mémoire d'accord de la Conférence sur la sécurité, la stabilité et la coopération pour le développement en Afrique (CSSDCA) adopté par les chefs d'Etat à Durban était identique au mécanisme d'examen par les pairs adopté par le NEPAD qu'il convient d'examiner avec soin de façon à ne pas créer de processus parallèle.

29. En réponse à ces questions, le représentant du secrétariat a souligné que le Mécanisme d'examen est appliqué volontairement et qu'il ne prévoit pas de sanction pour les Etats qui y participent. Le Mécanisme appartient aux Africains, il se fonde sur l'émulation et vise à

instaurer un processus d'autosurveillance. A la base, les pays participants reconnaissent la nécessité de prendre des mesures pour améliorer leur environnement politique et économique. Les pays africains devraient agir selon leurs convictions sans se laisser influencer par ce que les uns et les autres pensent des conditionnalités.

30. **Recommandations:** Les experts ont souligné l'importance de la participation au Mécanisme d'examen par les pairs, comme en ont convenu les chefs d'Etat, la nécessité de garantir que le processus d'examen par les pairs se déroule sans aucune ingérence politique et de veiller à ce qu'il soit mené de façon indépendante et avec compétence sur le plan technique. Il importait en outre d'appliquer vigoureusement les résultats des examens par les pairs.

31. **Thème 5: Transformer les partenariats.** Un principe fondamental du NEPAD est de transformer les partenariats pour qu'ils se fondent sur l'appropriation des stratégies de développement du continent par les Africains eux-mêmes, des engagements mutuels à réaliser des objectifs de développement communs, l'obligation mutuelle de rendre des comptes en ce qui concerne les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs ainsi que la recherche de partenariats à long terme prévisibles, assortis de flux de ressources accrus, en particulier en direction des pays qui se sont clairement engagés à poursuivre ces objectifs communs. Il est nécessaire de transformer les partenariats d'urgence pour plusieurs raisons: une aide plus importante et fournie de façon plus efficace est nécessaire; un allègement plus important de la dette est indispensable car même certains pays qui ont atteint le « point d'achèvement » dans le cadre de l'initiative PPTTE croulent sous une dette insupportable.

32. Des précisions ont été données sur le principe de l'obligation mutuelle. Pour les Africains, il est essentiel qu'ils s'engagent à pratiquer l'autosurveillance et à apprendre de leurs pairs. Ceci est bien différent de l'obligation comptable telle qu'on la connaissait, les bénéficiaires étant tenus de faire rapport sur le respect des obligations imposées par les donateurs, notamment les conditionnalités. Pour les partenaires, ils devront principalement veiller à ce que toutes les politiques qui ont une incidence sur les perspectives de développement de l'Afrique, notamment celles qui portent sur l'aide publique au développement (APD), l'accès aux marchés et la dette, soient conformes aux objectifs de développement du Millénaire. Tout cela concerne la *qualité* et le *volume* de l'appui ainsi que la cohérence des politiques commerciales et d'aide.

33. Un moyen pratique d'améliorer l'efficacité de l'aide et de promouvoir des partenariats plus efficaces, consiste à instituer des systèmes de suivi des performances des donateurs. A cet égard, les indicateurs suivants pourraient être retenus:

- La proportion de l'APD transitant à travers le budget de l'Etat;
- Le degré de coordination et d'intégration des projets et des dépenses des donateurs avec les plans nationaux et sectoriels et leur conformité avec les priorités déclarées des gouvernements bénéficiaires;
- La prévisibilité et la fiabilité des flux d'aide;
- La rapidité avec laquelle les donateurs versent l'aide pour permettre aux bénéficiaires de faire face à des crises qui génèrent des besoins en liquidités, en ressources budgétaires et nécessitent un soutien plus important à la balance des paiements;

- L'étendue des obligations imposées en matière d'achats et le pourcentage de l'aide dépensée sur l'assistance technique requise par le pays donateur;
- L'importance des engagements à long terme des donateurs;
- La mesure dans laquelle les donateurs permettent aux pays d'élaborer eux-mêmes leurs programmes de développement;
- La proportion d'aide affectée au développement plutôt qu'à l'assistance humanitaire ou à l'allègement de la dette.

34. Le secrétariat de la CEA a souligné que des arrangements en matière d'obligation redditionnelle sont déjà institutionnalisés. Pour ce qui est des partenaires, plusieurs mécanismes de coordination sont actuellement utilisés. Au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques, les membres du Comité d'aide au développement contrôlent systématiquement leurs pratiques en matière d'aide. Des travaux sont également en cours pour harmoniser ces pratiques. L'Equipe spéciale de l'OCDE sur les pratiques des donateurs évalue les mécanismes pour l'établissement des rapports financiers et les outils de gestion des finances publiques. En fait, il y a déjà un accord pour délier l'APD et les membres de l'OCDE doivent diligenter son application.

35. Le Partenariat stratégique avec l'Afrique (PSA), qui est présidé par la Banque mondiale, prête une attention particulière à plusieurs points et les Africains pourraient s'en inspirer s'ils veulent une bonne mise en oeuvre du NEPAD. Il s'agit notamment de cibler mieux l'assistance fournie par les partenaires membres du PSA au processus du CSLP, en augmentant l'aide à des conditions de faveur et en améliorant sa qualité, tout en réduisant les coûts de transaction; de renforcer les principes à la base des CSLP à savoir, leur appropriation par les Africains, leur complétude, la participation et la coordination; et de rendre l'assistance des membres du PSA plus prévisible et plus fiable.

36. Des mécanismes sont également en place à l'échelle continentale, notamment la Conférence de la Grande Table organisée par la CEA et le Groupe africain de réflexion sur les CSLP. Le NEPAD recommande aux pays africains d'avoir un forum sur l'APD qui leur permette de renforcer leurs positions de négociation avec les donateurs. [Il a été proposé qu'un sous-comité du Comité d'experts constitue ce forum.]

37. **Recommandations.** Les experts ont recommandé que les pays ayant déjà opéré des réformes de première et de deuxième génération maintiennent l'élan en entreprenant des réformes supplémentaires. Les partenaires du développement doivent agir stratégiquement pour assurer l'équilibre entre les transferts financiers et les transferts de connaissances. Quant aux organisations régionales, elles doivent recentrer davantage leur forum afin d'engager le dialogue avec les partenaires sur les questions d'obligation mutuelle concernant, en particulier la fourniture de biens publics régionaux. En dernier lieu, le système des Nations Unies devra renforcer les mécanismes permettant d'engager la communauté internationale sur les questions d'obligation mutuelle.

Ce qui suit est un résumé des débats et des recommandations ultérieurs:

38. Les experts ont noté que, pour assurer la réussite du NEPAD, il faudrait envisager plus largement et plus globalement le processus d'intégration régionale et prêter une attention particulière aux questions de la paix et de la stabilité politique car il ne saurait y avoir de développement sans paix durable. Pour ce qui est de l'aide au développement des pays sortant d'un conflit, le NEPAD et le Plan d'action du G8 pour le développement de l'Afrique, préconisent d'intégrer et de coordonner les interventions, y compris dans les domaines politique, économique et humanitaire (en visant la réintégration des anciens combattants, des réfugiés, des personnes déplacées et des populations rentrées chez elles). Les experts ont en outre signalé qu'un examen rapide des programmes et des projets élaborés jusqu'à présent dans le but d'accélérer la mise en oeuvre du NEPAD montre qu'ils ne contiennent pas de stratégies spécifiques traitant des aspects démographiques et de population dans la réalisation des objectifs nationaux de lutte contre la pauvreté et des objectifs de développement du Millénaire. Il a donc été proposé d'accorder davantage d'attention à la prévention du VIH-SIDA et à la lutte contre l'épidémie, à l'emploi des femmes, des adolescents et des jeunes ainsi qu'aux politiques de santé en matière de reproduction, par exemple. Il a également été proposé que de laisser une plus grande place, dans la mise en oeuvre du NEPAD, aux questions concernant les jeunes africains, notamment la santé et l'éducation, en tant qu'élément essentiel du renforcement des capacités pour l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale.

39. Les participants ont convenu que les communautés économiques régionales (CER) ont un rôle important à jouer dans la mise en oeuvre du NEPAD, en mettant en pratique des initiatives et des programmes sous-régionaux. Le fait que certains pays soient membres de plusieurs communautés a cependant été jugé préoccupant. Il a été recommandé qu'un comité de coordination des CER propose un plan d'action pour réduire les doubles emplois et remédier aux lacunes dans le domaine de la coordination.

40. Il est nécessaire de mettre en place un mécanisme pour rendre compte régulièrement des processus et des progrès concernant le NEPAD. Ce mécanisme pourrait prendre la forme de rapports trimestriels qui seraient mis à la disposition des pays en dehors des réunions annuelles. Il a été suggéré qu'il y ait un suivi et un examen continus des performances par les pays participants.

41. Les experts ont constamment souligné qu'il fallait rationaliser le programme d'action du NEPAD de façon à ce qu'il donne la priorité aux mesures considérées comme SMART, c'est à dire spécifiques, mesurables, réalisables, réalistes et assorties de délais, le but étant d'éviter de dresser une liste de vœux pieux.

42. Il a été reconnu que le relatif échec des initiatives passées similaires s'expliquait en grande partie par le fait que les pays africains n'avaient pas su «mettre de l'ordre chez eux», et notamment s'imposer une discipline budgétaire. L'élaboration d'un budget est fondamentalement un processus politique qui n'est pas toujours technocratique. Pourtant, les gouvernements doivent hiérarchiser leurs dépenses prioritaires pour faire face à de sérieuses restrictions budgétaires. La nécessité de politiques de développement stables, notamment dans le domaine de l'agriculture, a en outre été reconnue. Les changements fréquents de politiques

destinés à répondre aux nouvelles exigences et priorités des donateurs ont une incidence négative sur la croissance et le développement de l'Afrique.

Présentation du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés, 2001-2010 (point 5 de l'ordre du jour)

43. Un représentant de l'Office du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement (OHRLSS) a examiné le *Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 (E/ECA/CM.1/4)* adopté par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en mai 2001.

44. En Afrique, qui compte 34 des 49 pays les moins avancés du monde, il convient de prendre d'urgence des mesures pour accélérer le développement du continent. Au cours de la deuxième moitié des années 90, dans les PMA d'Afrique, neuf personnes sur dix vivaient avec moins de deux dollars par jour. Il ressort d'un récent rapport du PNUD que 17 pays des 20 qui, en raison de leurs mauvaises performances, sont mal placés pour atteindre la plupart des objectifs de développement du Millénaire, faisaient partie des pays les moins avancés.

45. Le Programme d'action de Bruxelles a pour objet d'aider les PMA à accomplir des progrès importants pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire. Dans le cadre de son mandat, l'Office met l'accent sur la mise en œuvre au niveau national avec les organismes intéressés du système des Nations Unies, les organisations multilatérales ainsi que les organisations de la société civile et le secteur privé. Le PNUD en particulier veillera à ce que les coordonnateurs résidents appuient pleinement les PMA.

46. Le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral en développement et les petits Etats insulaires en développement a souligné que beaucoup de domaines relevaient à la fois du Programme d'action de Bruxelles et du NEPAD. Certains domaines importants de convergence sont le renforcement des capacités humaines, institutionnelles et productives des différents secteurs de l'économie; la mobilisation des ressources financières; l'accès au marché et la bonne gouvernance. C'est pourquoi il convient de créer une synergie entre le Programme d'action de Bruxelles et le NEPAD pour accélérer la croissance et le développement de PMA.

Le débat a porté sur les points suivants :

47. Les participants à la réunion se sont déclarés préoccupés par les nouveaux arrangements entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, d'Asie, des Caraïbes et du Pacifique (UE-ACP) en ce qui concerne les PMA. Il a été demandé aux pays ACP de conclure de nouveaux arrangements de partenariat économique avec l'Union africaine d'ici à 2008 et ceci requiert la réciprocité. Etant donné que les pays de l'UE et les pays ACP ne sont pas au même niveau de développement, ces derniers ne sont pas en mesure d'accorder la réciprocité aux partenaires de l'Union européenne. En réponse, le représentant de l'OHRLSS a souligné que l'Office examine attentivement cette question qui fera partie de ses activités dans le domaine du commerce.

48. Le Comité a noté que l'examen et l'évaluation finaux du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 1990 (UN-NADAF) ont été achevés récemment par une commission spéciale de l'Assemblée générale. Il a également noté que l'Assemblée générale a adopté le NEPAD à sa séance plénière de haut niveau tenue le 16 septembre. A cet égard, l'OHRLLS collaborera étroitement avec les institutions du système des Nations Unies à la mise en œuvre du NEPAD et du Programme d'action de Bruxelles.

49. Des précisions ont été demandées sur l'importance de l'assistance des donateurs aux PMA et sur les progrès accomplis en ce qui concerne la création d'un fonds d'affectation spéciale pour les PMA. Le représentant de l'Office a répondu en notant que les donateurs internationaux et bilatéraux accordaient davantage d'attention aux questions intéressant les PMA. Les fonds et programmes de l'ONU destinaient plus de 40% de leurs ressources financières aux PMA.

Questions statutaires (Point 6 de l'ordre du jour)

Questions statutaires concernant les organes subsidiaires de la Commission

50. Un représentant du Secrétariat a indiqué que les rapports, résolutions, décisions et recommandations de divers organes subsidiaires et sectoriels de la Commission, notamment le Comité international d'experts des Centres de développement sous-régional figuraient dans le Rapport annuel pour 2002. Le mécanisme intergouvernemental de la Commission comporte des organismes dont les activités sont axées sur les questions de développement en général et des organes subsidiaires qui comprennent sept comités. Les réunions qui se sont tenues dans les différents pays abritant les centres ont porté sur les questions suivantes : intégration régionale et renforcement des capacités en ce qui concerne le commerce; les ressources naturelles durables et le développement; la promotion de la science et de la technologie, la lutte contre la pauvreté, en particulier chez les femmes et l'émancipation des femmes africaines.

51. Le Comité d'experts a également été informé des initiatives spécifiques, des principaux projets en cours et des manifestations spéciales organisées par les CDSR, en particulier le Forum sur les investissements en Afrique du Nord; le Triangle de croissance Zambie – Malawi – Mozambique en Afrique centrale, l'Initiative pour la reconstruction des pays du fleuve Mano après le conflit en Afrique de l'Ouest; l'Initiative de paix et de sécurité de la région de grands lacs en Afrique de l'Est; la relance des activités de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et le renforcement des réseaux sous-régionaux de la connaissance en Afrique centrale. Au niveau sous-régional, les autres principales réalisations sont les nombreuses activités de coopération technique visant à renforcer les principales communautés économiques régionales.

52. Les principales recommandations formulées par les organes subsidiaires au cours de leurs débats sont présentées en détail dans le *Rapport annuel* de la CEA, (E/ECA/CM.1/7 chapitre 5).

53. Depuis la dernière Conférence des ministres africains qui a approuvé plusieurs mesures visant à renforcer la présence sous-régionale de la CEA, cette dernière a renforcé l'assistance

qu'elle apporte aux Etats membres en mettant l'accent sur la création d'une synergie entre les CDSR et le siège de la CEA à Addis-Abeba (voir E/ECA/CM.1/6 *Renforcer les opérations de la CEA: rôle des CDSR*). Les centres s'inspirent des activités de plaidoyer de la CEA pour influencer sur la formulation des politiques aux niveaux national et sous-régional. Pour ce faire, ils travaillent en étroite collaboration au niveau opérationnel avec les communautés économiques régionales, les organismes des Nations Unies et les Etats membres pour appuyer la coordination entre les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé ; promouvoir le dialogue sur les politiques concernant les questions prioritaires de développement et fournir une assistance technique aux communautés économiques régionales en vue d'accélérer le processus d'intégration dans les différentes sous-régions.

54. Pour renforcer la synergie entre les divisions du Programme au siège de la CEA et les CDSR, une évaluation des performances du programme des centres régionaux a été effectuée en février 2002, ce qui a eu pour effet de recentrer le programme des CDSR sur la coopération technique et les activités de sensibilisation. Dans le budget du programme pour la période 2002-2003, il a été tenu compte de ce changement. C'est pourquoi, tous les CDSR ont procédé à une réorientation importante de leurs activités en mettant l'accent sur les activités opérationnelles plutôt que sur les analyses.

55. Pour améliorer davantage l'impact de la CEA en lui permettant d'influer sur la formulation des politiques des Etats membres, des mesures sont prises pour renforcer les activités des CDSR afin de s'assurer qu'ils servent effectivement de lien crucial entre le siège de la CEA et les parties intéressées, en améliorant les activités de plaidoyer de la CEA pour promouvoir la coopération et l'intégration régionales, en aidant les Etats membres à renforcer les réseaux inter-régionaux et à créer des alliances stratégiques avec les communautés économiques régionales pour mettre en œuvre les principaux programmes et initiatives pour l'Afrique. Une Unité de coordination des CDSR a été créée à la CEA pour faciliter la mise en œuvre de ces mécanismes de collaboration.

56. Le Comité d'experts a accepté la proposition tendant à changer le nom des CDSR en Bureau de la CEA pour la sous-région. Ce changement de nom s'explique par le souci d'éviter toute confusion inutile en ce qui concerne le lien entre la CEA et ses bureaux sous-régionaux que l'on considère a parfois comme des organismes distincts.

Les débats ont débouché sur plusieurs recommandations utiles :

57. Un certain nombre de participants se sont félicités des résultats obtenus par les CDSR, en particulier en ce qui concerne l'harmonisation des politiques nationales et les programmes sous-régionaux de coopération et d'intégration. Toutefois, ils ont fait observer qu'il restait beaucoup à faire, en particulier, en ce qui concerne le cadre de mise en œuvre du NEPAD, car les centres doivent faciliter l'échange d'informations et la mise en œuvre de meilleures pratiques ainsi que l'échange d'expériences entre les pays.

58. C'est pourquoi les bureaux de la CEA dans les sous-régions devraient travailler en coordination avec les autres institutions et centres régionaux d'excellence ainsi qu'avec les

autres organismes et institutions des Nations Unies et s'assurer que les organisations de la société civile sont étroitement associées aux processus, activités et programmes.

59. Les participants ont également estimé que le renforcement des capacités institutionnelles, en particulier, pour les institutions nationales et les communautés économiques, était un domaine important qui nécessite une assistance technique de la CEA.

60. Certains participants se sont préoccupés de la multiplicité des institutions sous-régionales et du fait qu'elles font double emploi. La question d'un éventuel rapprochement des bureaux de la CEA et des principales communautés économiques régionales a également été soulevée. Ils ont rappelé que cette question était à l'ordre du jour des deux dernières sessions de la Conférence. Ils ont également rappelé qu'à Alger, l'année précédente, la Conférence avait estimé qu'étant donné qu'il s'agissait d'une question délicate du point de vue politique, elle devrait être examinée au nouveau sous-régional et, éventuellement, au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement.

61. S'agissant des textes relatifs au Centre africain pour l'application de la météorologie au développement (ACMAD) qui, même s'il n'est plus une institution parrainée par la CEA, travaille en étroite collaboration avec le bureau de la Commission en Afrique de l'Ouest, la CEA a fait référence à la résolution de la Commission visant à harmoniser les activités des institutions parrainées par la CEA et a noté qu'il appartient au groupe d'institutions avec lesquelles la CEA ne maintient que des liens programmatiques. ACMAD devrait élaborer ses propres réglementations.

62. Les membres ont reconnu que le renforcement effectif des ressources humaines et financières des CDSR s'inscrivait dans le droit fil du renouveau de la CEA entrepris en 1996 et recommandé que, dans le cadre de la mise en œuvre du NEPAD, les ressources financières des sous-régions soient encore augmentées.

Questions statutaires liées aux révisions proposées au Plan à moyen terme de la CEA, 2002 - 2005

63. Un représentant du secrétariat a, dans sa présentation, déclaré que les révisions au Plan à moyen terme (PMT) pour la période 2002-2005 avaient été examinées par le Comité du programme et de la coordination (CPC) à sa quarante-deuxième session en juin 2002. Ces révisions reflétaient les mandats et les décisions issus de diverses conférences internationales ainsi que les décisions de divers organes législatifs. Il le s'agissait notamment des suivantes : Déclaration du Millénaire des Nations Unies et son programme de mise en œuvre ; le Consensus et Plan d'action africains sur le VIH/SIDA adoptés par le deuxième forum sur le développement de l'Afrique ; la Déclaration d'Abuja sur le VIH/SIDA, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses ; la Déclaration ministérielle adoptée par le Conseil économique et social sur le rôle que les Nations Unies doivent jouer pour appuyer les efforts faits par les pays africains pour réaliser le développement durable ; la Déclaration et le Programme d'action de Bruxelles ; l'entrée en vigueur de l'Acte constitutif de l'Union africaine en juillet 2001 et l'adoption du NEPAD.

64. Depuis la réunion du CPC, un certain nombre de faits nouveaux importants étaient survenus

au plan régional et mondial, qui imposaient de réajuster le plan. Parmi les faits nouveaux qui ont inspiré ces nouvelles propositions figuraient notamment les propositions du Secrétaire général de l'ONU pour le renforcement de l'Organisation ; les conclusions du Sommet mondial sur le développement social ainsi que les débats de l'Assemblée générale et sa résolution sur le NEPAD en tant que cadre pour un appui à l'échelle du système au développement de l'Afrique.

65. Le secrétariat a expliqué les révisions au Plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (contenues dans le document intitulé *Révisions proposées au Plan à moyen terme de la CEA pour la période 2002-2005*, E/ECA/CM.1/5). Il a également demandé aux délégués d'examiner les changements supplémentaires proposés dans une note intitulée *Autres changements proposés au plan à moyen terme de la CEA, 2002-2005* (contenue dans le document E/ECA/CM.1/5/Add.1). La CEA a indiqué les changements qu'elle proposait pour chaque sous-programme puis il y a eu des discussions par domaine thématique.

66. ***Faciliter l'analyse de la politique économique et sociale:*** Le représentant de la CEA a expliqué qu'une attention accrue était accordée à l'amélioration des indicateurs de pauvreté et à la qualité des données requises pour le suivi de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Il est en outre proposé – tel qu'expliqué ci-dessous - que le volet concernant la mobilisation du financement dans le sous-programme intitulé *Promouvoir les échanges et mobiliser le financement pour le développement* soit exécuté dans le cadre de ce sous-programme.

67. ***Promouvoir les échanges et mobiliser le financement pour le développement:*** La CEA a proposé que les questions commerciales et financières soient intégrées aux sous-programmes intitulés *Promouvoir la coopération et l'intégration régionales* et *Faciliter l'analyse de la politique économique et sociale*, respectivement. En ce qui concerne le financement du développement, il a été expliqué qu'il était indispensable d'appuyer les réformes et les politiques nationales de développement axées sur la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, et tout particulièrement sur la lutte contre la pauvreté. En ce qui concerne le commerce et l'intégration régionale, ces deux questions sont complémentaires car les enjeux mondiaux et internationaux imposent de prendre des mesures efficaces et coordonnées pour promouvoir le commerce intra-africain ainsi que le commerce international dans un environnement compétitif. Par ces modifications, la CEA propose de restructurer ses sous-programmes pour en renforcer la cohésion et l'efficacité.

68. ***Promouvoir la coopération et l'intégration régionales.*** La CEA a proposé que les questions commerciales figurant au sous-programme: "*Promouvoir les échanges et mobiliser le financement pour le développement*" soient transférées à ce sous-programme. Cela renforcera le processus d'intégration régionale en Afrique et assurera le respect des accords de l'OMC. Le représentant de la CEA a, en outre, indiqué que le programme serait renommé: "*Promouvoir les échanges et l'intégration régionales*". Pour ce faire, il a proposé la création d'un secrétariat restreint à Genève pour aider directement le groupe africain dans les négociations au sein de l'OMC.

69. Les débats ont surtout porté sur l'inquiétude suscitée chez certains membres du Comité par la proposition de redéployer le sous-programme intitulé *Promouvoir les échanges et*

mobiliser le financement pour le développement. Les experts craignaient que le transfert des questions commerciales au sous-programme sur l'intégration n'amoindrisse l'importance que la CEA accorderait aux questions commerciales, à un moment particulièrement crucial. Cela risquait en outre d'imposer un surcroît de travail trop important alors que des efforts parfaitement justifiés sont entrepris pour assurer l'intégration régionale.

70. Les participants ont fortement exprimé leur appui à la création d'un bureau de la CEA à Genève pour renforcer les capacités de l'Afrique dans les négociations commerciales et pour mieux faire entendre la voix de l'Afrique lors des entretiens dans le cadre de l'OMC. Ils ont toutefois souligné la nécessité pour le nouveau bureau et le bureau de l'UA à Genève de coopérer pour arrêter une position commune africaine et faire entendre la voix de l'Afrique sur les questions commerciales.

71. Le Secrétariat de la CEA a dit que les préoccupations des Etats membres seraient mieux prises en compte dans le cadre de la structure proposée. Il a expliqué la complémentarité entre l'intégration régionale et le commerce et indiqué que la CEA comptait axer son programme de promotion des échanges sur l'instauration et le renforcement du commerce intra-africain, la suppression des barrières commerciales ainsi que l'amélioration du transport interrégional et d'autres infrastructures qui favorisent le commerce. Il a en outre expliqué que le financement envisagé dans le cadre de ce sous-programme était le financement du développement. Ce volet était donc fusionné avec le sous-programme intitulé *Faciliter l'analyse de la politique économique et sociale* car il avait un impact direct sur l'allègement de la dette, l'analyse des politiques de lutte contre la pauvreté et sur d'autres aspects revêtant une importance pour la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

72. ***Renforcer la sécurité alimentaire et le développement durable:*** le secrétariat a proposé que toutes les questions de survie qui ont une incidence sur le développement durable soient regroupées sous ce sous-programme; que le Comité du développement durable (CDD) et le Comité des ressources naturelles, de la science et de la technologie (CRNST) fusionnent en un Comité unique du développement durable; que ce sous-programme soit rebaptisé «Promouvoir le développement durable».

73. Les experts ne sont pas opposés à ce qu'on change le nom du sous-programme. Ils ont cependant réaffirmé l'importance de la sécurité alimentaire dans le développement général de l'Afrique. Le secrétariat a souligné que la sécurité alimentaire est considérée comme un élément intersectoriel essentiel parmi les trois principaux piliers du développement durable. Par conséquent le changement de nom ne diminuerait pas l'importance de la sécurité alimentaire, il permettrait plutôt à la Commission d'aborder la question de manière plus intégrée et globale.

74. ***Renforcement de la gestion du développement:*** Le secrétariat a indiqué qu'il travaillait étroitement avec le Comité directeur du NEPAD et le secrétariat sur un certain nombre de domaines clés touchant à la conception du NEPAD, en particulier sur le mécanisme d'examen par les pairs et les questions liées à la gouvernance. En tant que contribution aux activités visant à faciliter l'examen par les pairs, la CEA compte fournir les fondements techniques et analytiques pour la mise en œuvre du Mécanisme d'examen par les pairs (MEP) grâce à des publications telles que «L'état de la gouvernance en Afrique», publication ayant pour objet

d'élaborer des codes et des indicateurs pour le suivi des progrès accomplis en ce qui concerne la bonne gouvernance en Afrique.

75. Il a souligné qu'un autre aspect important du travail de la CEA dans ce domaine sera de promouvoir un état efficace en renforçant les capacités institutionnelles et humaines des Etats membres grâce à l'adoption de méthodes saines et transparentes de gestion des finances publiques afin de mobiliser des ressources financières intérieures et extérieures pour le développement, compte tenu de buts et objectifs bien définis. C'est pourquoi la CEA a proposé que toutes les activités susmentionnées soient entreprises dans le cadre du sous-programme intitulé "*Renforcer la gestion du développement*" qui a principalement pour objet d'aider les Etats membres à se déterminer encore plus à assurer la bonne gouvernance et une gestion macroéconomique judicieuse.

Après discussion, les experts ont appuyé la proposition de la CEA

76. ***Encourager la promotion de la femme*** : La CEA a indiqué que dans ses nouvelles propositions de réforme, le Secrétaire général a bien mis l'accent sur l'importance de l'intégration de la perspective genre dans la mise en oeuvre du suivi de la Déclaration du Millénaire. C'est pourquoi, la CEA étendra ses activités dans le domaine du genre. Le représentant de la CEA a proposé que le Centre africain pour la femme soit appelé "Centre africain pour le genre et le développement" (CAGED) pour mieux refléter la nécessité de remédier aux disparités et aux inégalités entre les sexes dans le processus de développement.

77. ***Appuyer les activités sous-régionales de développement*** : le représentant de la CEA a indiqué que le sous-programme est actuellement exécuté par les cinq centres de développement sous-régional (CDSR) situés dans les cinq sous-régions du continent. Dans le cadre des efforts visant à renforcer la synergie entre les divisions chargées de la mise en oeuvre du programme au siège de la CEA et les CDSR, la CEA a proposé que les centres soient renommés bureaux de la CEA dans leurs sous-régions respectives pour mieux refléter leur rôle et corriger l'idée erronée selon laquelle ces centres sont des entités distinctes de la CEA.

78. Les experts ont fait observer que les indicateurs de suivi des performances de la CEA tels que figurant dans le document du PMT, n'étaient pas clairement définis. Ceux qui existent ne sont pas suffisamment précis et ils ne permettent donc pas de bien mesurer les performances de la CEA. Les experts ont été informés que la CEA et les autres organes des Nations Unies étaient en train de travailler à améliorer et à affiner davantage les indicateurs de performance pour plus d'impact et pour plus grande pertinence.

79. Les experts ont fait observer que les indicateurs pour mesurer les performances de la CEA n'étaient pas clairement définis. Les indicateurs qui existent ne sont pas suffisamment précis et ne permettent pas de bien mesurer les performances de la CEA. Les experts ont été informés que la CEA travaillait sur les indicateurs de performance pour les divers sous-programmes, dans le cadre du processus de budgétisation sur la base des ressources, à l'échelle du système des Nations Unies.

80. Le Comité d'experts a, par ailleurs, proposé que les réformes engagées par la CEA depuis 1996, fassent l'objet d'une évaluation externe par référence aux objectifs attendus et compte tenu des nouveaux défis et enjeux de développement de la région. Il a été convenu que les termes de références et les modalités de mise en oeuvre notamment de financement soient identifiés et proposés par le Secrétariat en concertation avec le bureau élargi aux doyens à Addis-Abeba et qu'il en soit fait rapport au Comité à sa prochaine réunion.

Examen et approbation des nouvelles orientations stratégiques pour l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP)

81. Le Directeur de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) a passé en revue la stratégie à moyen terme et le programme indicatif de l'IDEP pour la période 2003-2006 (cf. E/ECA/CM.1/9). L'objectif principal de l'IDEP, créé en 1962, est de former des fonctionnaires africains de niveau intermédiaire et supérieur, des représentants d'organisations africaines, de la société civile et du secteur privé responsables du développement et de la planification économique aux niveaux national et régional.

82. L'IDEP est une interface entre les communautés de chercheurs et de décideurs ; il sert à promouvoir des réflexions et des recherches originales sur les politiques de développement de l'Afrique et est devenu un centre d'excellence en Afrique. Les travaux de l'IDEP sont utilisés par les gouvernements pour élaborer leurs politiques et par de nombreuses universités africaines dans leurs cours. Cependant, ces dernières années, l'Institut n'a pas été très visible, or il est nécessaire de redynamiser l'IDEP compte tenu des défis qui se posent actuellement à l'Afrique et des nouvelles initiatives telles que le NEPAD et l'Union africaine.

83. L'IDEP a fait l'objet d'une évaluation visant à déterminer ses points forts, ses points faibles, les opportunités et les problèmes éventuels (analyse SWOT de l'IDEP). Ses points forts sont le caractère panafricain des stagiaires et du personnel ; son grand rayonnement dû au fait qu'un grand nombre des personnes qui y sont passées occupent des postes clés dans toute l'Afrique et à sa nature bilingue (anglais et français). Les points faibles de l'IDEP sont ses ressources financières et humaines modestes ; il manque de visibilité et ses capacités dans les domaines de la recherche et de la sensibilisation sont limitées.

84. Le Directeur a présenté le projet de révision des statuts de l'IDEP (document E/ECA/CM.1/8). Les remèdes proposés visaient essentiellement à ce que l'IDEP recentre davantage ses activités, dispense une formation de meilleure qualité et entreprenne des travaux de recherche pertinents sur les politiques. Il devrait s'associer avec les institutions de recherche régionales, sous-régionales et africaines en vue de créer des synergies.

Au cours de la discussion, les points suivants ont été soulignés :

85. La réunion a bien accueilli les nouvelles orientations stratégiques de l'IDEP, particulièrement l'introduction de nouveaux programmes de formation sur les questions touchant à l'OMC et sur l'intégration régionale. La nouvelle stratégie de l'IDEP permettra de redynamiser l'institution et de lui donner la prépondérance dont il a besoin. Cependant, étant donné qu'il existe des institutions de formation dans d'autres pays s'occupant de domaines similaires, il est important que

l'IDEP continue d'affiner sa mission de façon à se tailler une place et éviter les doubles emplois. A cet égard, il a été souligné que l'IDEP travaillait étroitement avec d'autres institutions et des centres d'étude sur les politiques et avait créé un réseau de chercheurs et de spécialistes en provenance de nombreux pays africains dans le but d'améliorer la qualité de la formation et des avis sur les politiques.

86. Une recommandation a été faite tendant à ce que l'IDEP aide à créer des plans sociaux intégrés aux niveaux sous-régional et régional. Il a été souligné que l'IDEP avait commencé à travailler avec des organisations régionales pour établir des cadres de planification intra-régionaux. Ainsi, l'IDEP travaillait avec le COMESA pour élaborer un modèle de planification régional pour ses Etats membres.

87. Les données figurant dans le rapport annuel montraient que, malgré sa longue expérience, l'IDEP a formé environ deux mille (2000) décideurs africains. Certains experts ont jugé ce résultat assez modeste parce que correspondant en moyenne à deux personnes par pays. Pour d'autres un tel raisonnement arithmétique procède d'une démarche trop simpliste car, au moment de la création de l'IDEP, en 1962, l'Afrique n'était pas composé de 53 pays. Qui plus est, la mission de l'IDEP couvre, outre la formation, la recherche et les publications scientifiques. A la lumière de ce qui précède, il a été convenue de la nécessité de fournir un soutien financier plus important à l'Institut. Il a été indiqué que les gouvernements africains avaient souligné la nécessité de renforcer la capacité technique dans les pays et avaient besoin à cet égard de soutenir l'IDEP. Il a été souligné que tous les pays africains étaient membres de l'IDEP et qu'on attendait d'eux qu'ils fassent des contributions à l'Institut, tel que cela avait été convenu à sa création. Des évaluations pour chaque pays ont été faites et mises à la disposition des ministères de finances dans les pays. Toutes ces évaluations avaient été revues périodiquement.

88. Les représentants ont voulu comprendre les incidences financières d'un conseil d'administration et d'un comité exécutif élargis, qui comprendraient aussi des représentants du secteur privé et de la société civile. Ils ont demandé des clarifications sur les modalités de sélection des représentants du secteur privé et de la société civile. Les membres du Comité ont également demandé à savoir pourquoi certains des membres du Conseil d'administration n'auraient pas le droit de vote. Finalement, il a été suggéré que le Conseil d'administration se réunisse une fois chaque année, au lieu d'une fois tous les deux ans, tel que proposé dans les Statuts révisés.

89. Tout en accueillant favorablement la proposition, les experts ont révisé l'Article IV, tel que figurant dans les Statuts révisés. Le Comité a demandé si une évaluation externe était nécessaire pour passer en revue les services de l'IDEP. Il a été signalé cependant qu'une évaluation externe avait été récemment entreprise et qui avait débouché sur la stratégie actuelle à moyen terme dont le Comité était saisi.

Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)

90. Un représentant a soulevé la question de la tenue des réunions annuelles de la Conférence des ministres et a suggéré que la Conférence des ministres se tienne en août afin que ses conclusions puissent être utilisées dans d'autres conférences et forums à l'échelle régionale et mondiale telles que la Session annuelle de la Banque mondiale et du FMI. Cependant

puisque la Conférence devait faire rapport au Conseil économique et social, un Comité de suivi de la Conférence devrait se réunir chaque année avant le Conseil économique et social pour examiner les questions statutaires.

91. Le Comité a reconnu l'importance de tenir les réunions de la Conférence des ministres à un moment approprié dans le cadre du calendrier mondial des réunions. Cependant compte tenu des incidences financières et de la nécessité de rationaliser le nombre des réunions, le Comité a estimé qu'il ne serait pas indiqué de scinder les sessions annuelles de la Conférence, tel que proposé.

Examen et adoption du rapport (point 8 de l'ordre du jour)

92. Le Comité a examiné le projet du rapport, tel que présenté par le Rapporteur. Après avoir fait de nombreuses observations sur le projet de rapport, le Comité a adopté le présent rapport.

Clôture de la réunion (point 9 de l'ordre du jour)

93. Dans ses remarques finales, le Secrétaire exécutif adjoint a remercié les délégués et les autres représentants pour leur participation active aux travaux de la réunion. Elle a également remercié le Président du Comité d'experts pour son dynamisme et pour avoir avec compétence et sagesse mené à bonne fin les travaux de la réunion.

94. Le Président a remercié le secrétariat pour le soutien fourni au Bureau. Il a exprimé ses remerciements aux participants pour leur diligence et leur contribution précieuse au succès de la réunion.

95. Le Président a ensuite déclaré la réunion close.

**PROJET DE RESOLUTION RELATIF AUX REVISIONS PROPOSEES AU PLAN A
MOYEN TERME DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE POUR
LA PERIODE 2002-2005**

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution MFC.1 du 5 mai 2000 adoptée par le Comité ministériel de suivi de la Conférence des ministres de la CEA aux termes de laquelle le Comité a approuvé le Plan à moyen terme proposé pour la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour la période 2002-2005.

Ayant examiné les propositions en vue de modifier le plan à moyen terme dont le texte est reproduit dans le document E/ECA/CM.1/5 intitulé *Révisions proposées au plan à moyen terme de la CEA, 2002-2005*.

Considérant que, à sa quarante-deuxième session en juin 2002, le Comité du programme et de la coordination de l'Organisation des Nations Unies avait déjà examiné les révisions proposées au plan à moyen terme et formulé des commentaires et des observations concernant les révisions,

Tenant compte des faits et événements importants survenus depuis que le Comité du programme et de la coordination a examiné les révisions proposées au plan à moyen terme, en particulier, les propositions du Secrétaire général en vue du renforcement de l'Organisation des Nations Unies, les résultats du Sommet mondial sur le développement durable tenu en septembre 2002, les débats et la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le NEPAD en tant que cadre pour l'appui à l'échelle du système au développement de l'Afrique,

Considérant que les propositions du Secrétaire général et la Déclaration adoptée par le Sommet mondial sur le développement durable sont actuellement examinées, pour décision, par l'Assemblée générale,

1. Exprime sa satisfaction au Comité du programme et de la coordination pour ses commentaires et recommandations concernant le plan à moyen terme qui ont amélioré, dans une large mesure, le plan ;
2. Propose que les modifications supplémentaires suivantes soient apportées au plan à moyen terme, compte tenu des faits nouveaux survenus depuis que le Comité du Programme et de la coordination a examiné le plan :
 - i) *Sous programme 1 : Faciliter l'analyse de la politique économique et sociale*

Compte tenu de l'importance que revêt le financement pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire, il est proposé que le volet relatif à la mobilisation du financement pour le développement qui figure actuellement dans le sous-programme 2, *Promouvoir les échanges et mobiliser le financement du développement* soit inscrit au sous-programme 1 au titre duquel figurent les activités de la CEA en vue d'atteindre l'objectif de développement du

Millénaire que constitue la réduction de la pauvreté. Il convient de traiter globalement les questions relatives à l'aide publique au développement (APD), à l'investissement direct étranger (IDE), à l'allègement de la dette et à la fuite des capitaux pour assurer la cohérence du financement en vue du développement et la réduction de la pauvreté. Il est également proposé que les besoins plus spécifiques aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits pays insulaires en développement d'Afrique soient inscrits au titre de ce sous-programme et non du sous-programme 2.

- ii) Sous-programme 2 : Promouvoir les échanges et mobiliser un financement pour le développement

Il est proposé que les questions ayant trait au commerce et aux finances soient intégrées aux sous-programmes intitulés *Promouvoir la coopération et de l'intégration régionales* et *Faciliter l'analyse de la politique économique et sociale*, respectivement, pour renforcer la cohésion. Par conséquent, il sera mi-fin au sous-programme intitulé *Promouvoir les échanges et mobiliser le financement pour le développement*.

- iii) *Sous-programme 3 : Renforcer la sécurité alimentaire et le développement durable*

La Conférence exhorte le Comité du programme et de la coordination à revenir sur sa recommandation concernant le changement du nom du sous-programme. Il est proposé de rebaptiser ce dernier «*Promouvoir un développement durable*» pour s'assurer que ses activités reflètent bien la nature intégrée du développement durable telle qu'elle ressort des conclusions du Sommet mondial sur le développement durable. Ce dernier a adopté une déclaration politique pour prendre en compte trois dimensions critiques du développement durable, à savoir le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, dans la planification du développement. Conformément à la nouvelle conception du développement durable convenue au Sommet mondial, il est proposé que toutes les questions de survie, y compris la sécurité alimentaire, soient regroupées dans le cadre de ce sous-programme de sorte que ces questions, qui sont toutes imbriquées les unes aux autres, soient traitées dans leur globalité. Par conséquent, les activités concernant la mise en valeur des ressources en eau ainsi que des ressources minières et énergétiques et les autres questions liées aux ressources naturelles qui sont actuellement menées dans le cadre *sous-programme 6 : Promouvoir la coopération et l'intégration régionales* seront désormais exécutées dans le cadre de ce sous-programme.

- iv) *Sous-programme 4: Renforcer la gestion du développement*

Il est proposé de modifier légèrement l'orientation de ce sous-programme pour refléter le rôle de la CEA dans l'appui au Mécanisme d'examen par les pairs du NEPAD. Le changement proposé consiste à ajouter au passage sur la stratégie un paragraphe qui se lit comme suit: *la CEA continuera de travailler en collaboration étroite avec le Comité directeur et le secrétariat du NEPAD à l'élaboration du Mécanisme examen par les paires. Dans ce contexte, le travail analytique de la CEA et ses études de pays approfondies sur le suivi de la bonne gouvernance permettront d'évaluer avec objectivité les progrès et résultats obtenus par les pays africains en*

ce qui concerne l'adhésion à des normes et codes de bonne gouvernance arrêtés d'un commun accord;

v) *Sous-programme 6 : Promouvoir la coopération et l'intégration régionales*

Il est proposé que le volet commercial du sous-programme 2, *Promouvoir les échanges et mobiliser le financement pour le développement*, soit exécuté dans le cadre de ce sous-programme en raison de l'importance du commerce intrarégional pour la réalisation de l'intégration économique. Dans le cadre du volet commercial de ce sous-programme, on cherchera surtout à déterminer comment le commerce peut contribuer à l'intégration régionale en vue d'une intégration effective dans l'économie mondiale en saisissant les opportunités offertes par le nouveau cadre multilatéral de développement établi à Doha. Il faudra à cet égard fournir aux pays africains un appui technique et renforcer leurs capacités en matière de négociations commerciales, tout particulièrement dans le contexte des nouveaux accords de l'OMC et d'autres protocoles tels que les arrangements de Cotonou entre l'Union européenne et les pays ACP. Pour s'assurer que le sous-programme reflète bien la nature des questions qu'il traitera, il est proposé de le rebaptiser, *Promouvoir les échanges et l'intégration régionale*;

3. Prie le Secrétaire général de prendre ces propositions en considération pour la révision du Plan à moyen terme de la CEA pour la période 2002-2005;

4. Prie le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique de prendre acte des révisions du Plan à moyen terme dans le contexte de la décision de l'Assemblée générale sur les changements proposés.

PROJET DE RÉSOLUTION SUR L'INSTITUT AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE PLANIFICATION

La Conférence des ministres,

Rappelant les diverses résolutions qui ont des incidences sur le mandat et les activités de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), notamment la résolution 350(XIV) de la Commission en date du 27 mars 1979 sur l'adoption des Statuts révisés de l'Institut tels qu'amendés par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et approuvés par le Comité exécutif de la Commission après amendement de l'article IV.2 (d) contenu dans l'annexe à ladite résolution;

Rappelant également sa résolution 827 (XXXII) du 8 mai 1997 sur la rationalisation et l'harmonisation des institutions parrainées par la CEA;

Prenant note des révisions proposées au Plan à moyen terme de la CEA pour la période 2002-2005;

Ayant examiné le projet de révision des statuts de l'Institut africain de développement économique et de planification;

Convaincue que les propositions contenues dans la stratégie à moyen terme et le programme de travail indicatif de l'Institut pour la période 2003-2006 (document E/ECA/CM.1/9) apporteront une contribution significative à l'opérationnalisation du mandat de l'Institut et à la relance de ses activités;

1. Approuve les révisions des statuts de l'IDEP (Document E/ECA/CM.1/8) ainsi que la stratégie de l'Institut à moyen terme et son plan de travail pour la période 2003-2006;

2. Demande au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, lorsqu'il soumettra à l'Assemblée générale les révisions au Plan à moyen terme pour la période 2002-2005, de prêter une attention particulière au programme de travail de l'Institut en tant que partie intégrante du programme de travail ordinaire de la Commission économique pour l'Afrique conformément aux propositions contenues dans le sous-programme 9, *Planification et administration du développement*;

3. Prie l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que sa Deuxième et sa Cinquième Commission, de veiller à ce que des ressources suffisantes soient mises à la disposition de l'IDEP et de la Commission pour l'exécution du programme de travail de l'Institut;

4. Demande au Secrétaire exécutif de la Commission de veiller à ce que l'exécution de son programme de travail repose sur les principes qui ont sous-tendu la réforme et le renouveau de la Commission économique pour l'Afrique: l'excellence professionnelle, un bon rapport coût-efficacité pour la gestion des produits et l'exécution du programme ainsi que des partenariats efficaces avec les organisations africaines régionales, les institutions des Nations

Unies et les autres donateurs multilatéraux et bilatéraux pour appuyer le renforcement des capacités et le développement de l'Afrique.

**PROJET DE RESOLUTION SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME
D'ACTION DE BRUXELLES EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS
DURANT LA DÉCENNIE 2001-2010**

La Conférence des ministres

Rappelant la Déclaration du Millénaire et les objectifs de développement du Millénaire qui visent notamment à éradiquer la pauvreté;

Prenant note de la résolution 55/279 de juillet 2001 par laquelle l'Assemblée générale a approuvé la Déclaration de Bruxelles (A/CONF.191/12) et le Programme d'action pour la Décennie 2001-2010 (A/CONF.191/11);

Consciente que 34 des 49 pays les moins avancés se trouvent sur le continent africain;

Rappelant la Déclaration de Cotonou adoptée à la Conférence ministérielle des pays les moins avancés tenue à Cotonou (Bénin) le 7 août 2002;

1. Réaffirme son appui vigoureux à la pleine réalisation des sept engagements pris à la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et au Programme d'action adopté pour la Décennie 2001-2010;

2. Se félicite que l'Assemblée générale des Nations Unies ait créé le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral en développement et les petits Etats insulaires en développement et assure le Haut Représentant de tout son appui dans ses efforts visant à assurer la mobilisation et la coordination pleines et entières de toutes les parties prenantes à la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles;

3. Souligne la nécessité de promouvoir des synergies entre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés de façon à accélérer la croissance et le développement durables dans les pays les moins avancés, en gardant également à l'esprit le potentiel de la coopération Sud-Sud;

4. Souligne l'importance d'une coopération et d'une coordination optimales entre la Commission économique pour l'Afrique et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral en développement et les petits Etats insulaires en développement en vue de renforcer la mise en oeuvre effective du Programme d'action de Bruxelles;

5. Prie instamment les pays les moins avancés de prendre les mesures nécessaires, au niveau des pays, avec l'appui des partenaires du développement, pour une mise en oeuvre efficace du Programme d'action de Bruxelles dans leurs pays;

6. Demande au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique ainsi qu'aux chefs de secrétariat de toutes les organisations régionales et sous-régionales

africaines d'intégrer la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles dans leurs programmes de travail ainsi que dans les processus intergouvernementaux, conformément à la résolution 56/227 de l'Assemblée générale;